



PASSAGE A LA TNT HAUTE DEFINITION ET

DEGAGEMENT DE LA BANDE 700 MHz

5 avril 2016

Dossier technique

Réaménagements de canaux TNT franciliens et des zones limitrophes



Sommaire

1	Introduction	2
2	Réception	
2.1		
	Numérotation logique des chaînes	
2.2	Installation individuelle	
2.3	Installation collective	
3	Aides financières	5
3.1	Présentations des différentes aides	5
4	Deux chartes pour guider le téléspectateur	6
4.1	La charte « Professionnels de l'antenne agréés »	6
4.2	La charte pour les professionnels distributeurs revendeurs	6
5	Point de vigilance	7
6	Liste des canaux par station	8

1 Introduction

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, plusieurs opérations nationales techniques majeures se succèderont :

- L'arrêt de la diffusion des multiplex R5 et R8
- La répartition de l'ensemble des chaînes au sein des 6 multiplex restants
- ➤ L'arrêt de la diffusion avec la norme de codage vidéo MPEG-2 et la généralisation de la norme de codage vidéo MPEG-4

De plus, un certain nombre d'opérations techniques dites régionales seront réalisées :

➤ 127 modifications de canaux sur 74 émetteurs en lle-de-France et dans les zones limitrophes (ces opérations techniques régionales s'étaleront sur quelques jours à partir du 5 avril 2016).

Le jour J :

Lors de cette opération, l'ensemble des multiplex sera éteint dans la nuit du 4 au 5 avril 2016. La remise en service des émetteurs principaux interviendra dans la matinée du 5 avril 2016.

Compte tenu de certaines contraintes opérationnelles, les opérations sur les émetteurs secondaires pourraient se prolonger jusqu'à la fin de la semaine du 5 avril 2016.

Le tableau ci-dessous présente la nouvelle répartition des chaînes dans les 6 multiplex de la TNT à partir du 5 avril prochain :

R1	R2	R3	R4	R6	R7
2	8	CANAL+	161	TFI	Q
3	BFMTV NEWS 24/7	CANAL+ CINEMA	5	TITIC	LEONIDE 51
4		CANAL+ SPORT	arte	NTI)	23
Ô	17	LCI	W ®	æj	RMC (See DECOUVERTE MOM
Télévision locale/France 3 (2 nd décrochage)	Soll	PREMIERE	6ter	LCP SURLAGE	<u>Chérie</u> 25
		PLANETE +			

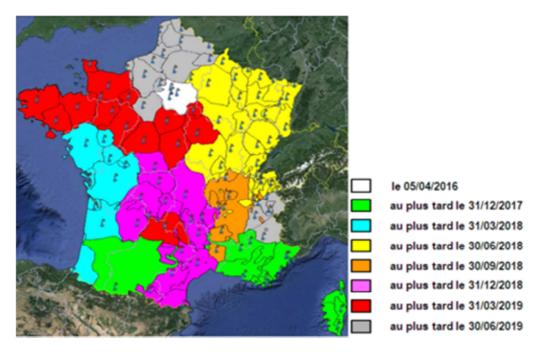
L'ensemble des chaînes nationales sera diffusé en haute définition à l'exception de Paris Première et LCI.

Dégagement de la bande 700 MHz:

Par ailleurs, dès le 5 avril 2016, la bande de fréquence 700 MHz, jusque-là utilisée pour la diffusion de la TNT, sera transférée par phases successives aux services du très haut débit mobile.

L'Ile-de-France sera la première région à ne plus utiliser d'émetteurs TNT diffusant dans la bande 694-790MHz à compter du 5 avril 2016. Pour cela, il conviendra de réaménager les fréquences de la TNT sur des émetteurs situés en Ile-de-France mais aussi dans certaines régions voisines. Pour connaître la zone concernée par les réaménagements de fréquences d'avril 2016, consultez l'annexe.

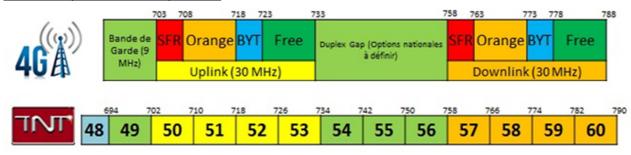
L'arrêt progressif de la diffusion audiovisuelle dans la bande 700 MHz, ainsi que les réaménagements associés, se poursuivront ensuite, pour le reste de la métropole, entre octobre 2017 et juin 2019, zones par zones, selon le calendrier prévisionnel indicatif ci-après :



Carte du phasage opérationnel prévisionnel indicatif de libération de la bande 700Mhz des stations TNT

L'évolution de la TNT vers une norme de codage vidéo plus performante va permettre également de libérer de la ressource supplémentaire pour répondre à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60% par an en France. Ce redéploiement des fréquences soutiendra le développement de l'économie numérique pour les années à venir.

Nouvelle répartition des fréquences :



Des travaux sont actuellement en cours pour occuper une partie de la bande de Garde et le Duplex Gap par de nouveaux services.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'ANFR à l'adresse suivante : http://www.anfr.fr/fr/publications/etudes-de-compatibilite/bande-700-mhz/

2 Réception

2.1 Numérotation logique des chaînes

A partir du 5 avril 2016, les téléspectateurs desservis par les émetteurs TNT pourront recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT selon la même numérotation qu'aujourd'hui.

Pour rappel, la numérotation des chaînes locales débute au numéro 30 et celle des chaînes payantes au numéro 40.

La version HD, précédemment numérotée à partir de 50, des chaînes gratuites en simulcast SD et HD, prendra le numéro précédemment utilisé par la version SD dans la première dizaine.

2.2 Installation individuelle

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau ou par le service antenne du câble :

- doivent s'assurer que leur installation télévisuelle est compatible HD. Si ce n'est pas le cas, il leur faut s'équiper sans attendre le 5 avril 2016.
 - Dès à présent, pour s'assurer de la compatibilité HD du matériel utilisé, il est conseillé de sélectionner la chaîne Arte normalement présente sous les numéros 7 et 57 pour s'assurer de la présence du logo ARTEHD dans l'angle de l'image. Attention, certains téléviseurs organisent les chaînes HD différemment, dans ce cas, il vaut mieux se référer à la notice du constructeur.
- devront lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la journée du 5 avril 2016 pour retrouver les multiplex qui auront changé de fréquences, et retrouver une numérotation correcte de l'ensemble des chaînes de la TNT.

Les opérations techniques de réaménagements de fréquences s'étaleront sur quelques jours à partir du 5 avril 2016. Pour certains téléspectateurs, il sera nécessaire d'effectuer **une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes** dans les jours suivants afin de retrouver l'intégralité de leurs programmes TV.

Les téléspectateurs ne retrouvant pas toutes leurs chaînes peuvent contacter l'ANFR au **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h, appel non surtaxé) ou se rendre sur le site www.recevoirlatnt.fr de l'ANFR pour disposer de plus amples informations.

2.3 Installation collective

Comme pour les installations individuelles, les téléspectateurs disposant d'une installation collective devront lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la journée du 5 avril 2016 pour retrouver les multiplex qui auront changé de fréquences, et s'assurer d'une numérotation correcte de l'ensemble des chaînes de la TNT

Si l'utilisateur rencontre des difficultés pour retrouver les multiplex qui ont changé de fréquence, il est possible que l'installation collective ait besoin d'un réglage ou d'une adaptation. Dans ce cas, il est conseillé de contacter le gestionnaire de l'immeuble qui a l'obligation de fournir à chaque résident l'accès aux signaux audiovisuels.

Nous conseillons dès aujourd'hui d'anticiper ces travaux et de sensibiliser les gestionnaires d'immeuble.

Le CSA met à votre disposition une nouvelle version du moteur de recherche « Ma couverture TNT ». Cet outil vous permettra, en fonction de l'adresse renseignée et en tout point du territoire, de disposer de nombreuses informations sur les conditions de diffusion et de réception de la TNT, les opérations techniques qui seront prochainement menées...



www.csa.fr

3 Aides financières

Afin d'assurer la continuité de la réception des chaînes de télévision, des aides, gérées par l'ANFR, sont prévues par la loi pour accompagner les téléspectateurs.

3.1 Présentations des différentes aides

L'aide à la réception

Cette aide, disponible à partir du 5 avril 2016 et sans condition de ressources, est mise en place pour assurer la continuité de la réception des foyers qui perdraient les chaînes, suite aux réaménagements de fréquences et malgré l'opération de recherche et mémorisation des chaines. Son montant sera de :

- √ 120 € maximum, pour une adaptation de l'installation de réception
- √ 250 € maximum, pour passer à un mode alternatif à l'antenne râteau

Qui aura le droit à cette aide et quelles seront les conditions ?

- Le foyer (uniquement la résidence principale) qui fait la demande doit se situer dans une commune répertoriée par l'ANFR comme affectée par un changement de fréquence.
- Le seul moyen de réception est l'antenne râteau, individuelle ou collective; ne sont pas concernés par le dispositif, les personnes recevant la télévision par internet (ADSL), via le câble, la parabole ou la fibre optique.
- Les aides doivent servir à financer tout ou en partie des travaux réalisées pour assurer la continuité de réception des chaînes déjà reçues.

L'aide à l'équipement d'un montant de 25 euros maximum pour l'acquisition d'un équipement TNT HD

Cette aide, d'ores et déjà disponible, est attribuée pour les foyers dégrevés de la contribution à l'audiovisuel public et ne recevant la télévision que par l'antenne râteau. Elle est attribuée sur justificatif d'achat. Une seule aide est accordée par foyer.

L'assistance de proximité

Cette prestation, disponible dès début 2016, se traduira par l'intervention gratuite d'un agent de La Poste pour les foyers recevant exclusivement la télévision par l'antenne râteau, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou souffrent d'un handicap supérieur à 80%.

L'intervention a pour objectif d'aider les personnes les plus vulnérables à installer chez elles l'équipement TNT HD dont elles auront fait l'acquisition au préalable.

Pour bénéficier de cette intervention, les téléspectateurs concernés devront, à partir de début 2016, appeler le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h, appel non surtaxé) pour prendre un rendez-vous.

4 Deux chartes pour guider le téléspectateur

4.1 La charte « Professionnels de l'antenne agréés »

Cette charte prendra acte début 2016. Son objectif est de promouvoir, en faveur des téléspectateurs, une démarche de qualité des professionnels signataires. Cela concerne l'accueil, le conseil, la vente d'équipements et la fourniture de prestations de services d'intervention sur les installations de réception individuelles ou collectives, telle que la mise à niveau des dispositifs de réception ou la remédiation aux brouillages.

L'ANFR fournira les éléments d'information nécessaires aux professionnels signataires sur les différentes opérations à venir, modifications de dernière minute et actualités du réseau TNT.

L'ANFR référencera sur son site Internet la liste complète des professionnels chartés dans le respect des règles en vigueur. Elle suggerera aux téléspectateurs, sans obligation pour eux, rencontrant des difficultés de réception qui se sont signalés à son centre d'appel d'avoir recours à un professionnel signataire proche de leur domicile pour une intervention de diagnostic et/ou de remédiation.

4.2 La charte pour les professionnels distributeurs revendeurs

L'ANFR a d'ores et déjà mis en place une charte avec les professionnels distributeurs et revendeurs d'équipements TV pour informer les téléspectateurs et leur faciliter le passage à la TNT HD. Cette charte leur garantit:

- un éventail de solutions et d'équipements compatibles TNT-HD, incluant toujours des appareils d'entrée de gamme de bon rapport qualité/prix;
- une démonstration du procédé de recherche et mémorisation des chaînes (RMC ou « rescan ») sur les téléviseurs;
- une explication détaillée sur les équipements permettant une meilleure réception de la télévision lorsque ces derniers sont nécessaires.

Les professionnels adhérant bénéficient en contrepartie du logo « Professionnel agréé-TNT Haute Définition » mis à disposition pour leurs supports de communication.



Pour adhérer à la charte et retrouver la liste des signataires, rendez-vous sur le site : www.recevoirlatnt.fr

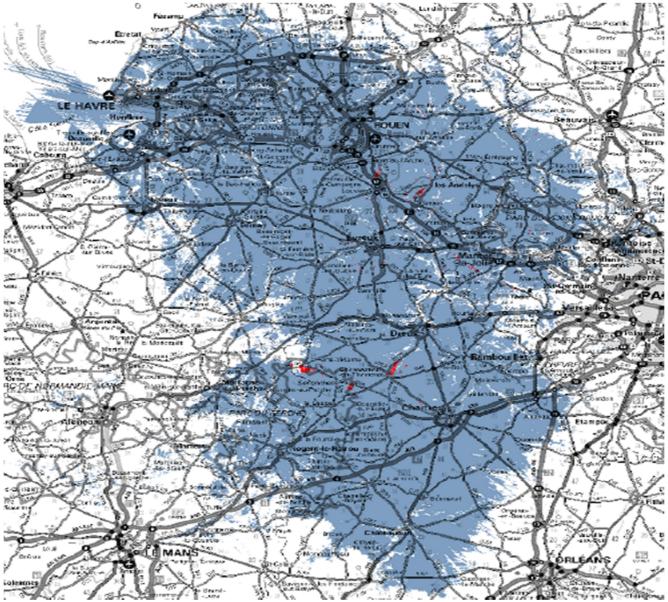
5 Point de vigilance

Lors de cette opération du 5 avril 2016, des réaménagements de fréquences seront réalisés sur certains multiplex. Afin que les téléspectateurs ne subissent aucune perte de service sur les multiplex déjà diffusés, il pourra être nécessaire d'ajuster les filtres des installations de réception collective.

La liste complète des émetteurs réaménagés est disponible au § 6 et le tableau de filtrage au § 7.

Nouvelle configuration SFN

Une nouvelle configuration de plaque SFN entre les émetteurs de Mantes, Rouen et Chartres pour la diffusion du multiplex R4 est susceptible de générer des brouillages dans certaines zones. Les foyers qui pourraient perdre la réception de ce multiplex pourront bénéficier d'une aide financière pour adapter leur installation.



Carte prévisionnelle et non définitive (Source CSA)

> 200 nouveaux foyers pourraient être concernés par cette nouvelle configuration.

6 Liste des canaux par émetteur

Les données ci-dessous sont une synthèse du plan de fréquences présentant les réaménagements des 74 émetteurs franciliens et limitrophes. Les émetteurs ne figurant pas dans ces listes ne subiront pas de réaménagements de fréquence et ne verront que l'extinction de la diffusion des multiplex R5 et R8.

Ces données peuvent devoir être modifiées, à la marge, avant la mise en œuvre de ces opérations. La version à jour de ce plan peut donc être téléchargée depuis le site www.recevoirlatnt.fr ou www.csa.fr/plans-TNT

Diffusion sur un canal déjà diffusé

Changement de canal par un nouveau canal

Une recherche et mémorisation des chaines sont suffisantes

Une vérification des installations collectives par un professionnel est conseillée

Le multiplex n'est pas diffusé

02 - Aisne					Ca	naux	act	uels				Ca	naux	хàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
HIRSON	48	32	27	51	35	54	39	25			48	32	27	25	54	39			Н
MOY-DE-L'AISNE	48	32	27	51	35	54	39	25			48	32	27	25	54	39			Н
PREMONTRE	41	52		47	60	44	50	59			41	60		47	44	59			Н
ST-QUENTIN	42	52	49	47	60	44	50	59			42	60	49	47	44	59			Н

27 - Eure					Ca	naux	act	uels				Ca	nau	кàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
AMFREVILLE-SUR-ITON	26	34	49	53	23	51	37	40			26	34	49	40	23	37			Н
BEAUMONT-LE-ROGER	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
BERNAY	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
BRIONNE	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			V
EVREUX	26	34	57	53	23	51	37	40			26	34	57	40	23	37			Н
GAILLON	26	34	49	53	41	51	37	40			26	34	43	40	41	37			V
LA BONNEVILLE-SUR-ITON	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
LES ANDELYS 1	26	34	27	53	23	51	37	40			26	34	27	40	23	37			Н
LOUVIERS	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
NONANCOURT	26	21	49	50	55	51	37	40			26	21	49	40	51	37			Н
PERRIERS-SUR-ANDELLE	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
PONT-AUDEMER	59	34	33	53	23	51	37	40			59	34	33	40	23	37			Н
TILLIERES-SUR-AVRE	26	34	·	53	23	51	37	40			26	34		40	23	37			Н
VERNON 1	26	34	49	53	23	51	37	40			26	34	43	40	23	37			Н

28 - Eure-et-Loir					Ca	naux	act	uels				Ca	nau	кàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
CHARTRES	47	21	49	50	55	44	52	40			47	21	49	40	44	55			Н
CHARTRES MONTLANDON	47	21	49	50	55	44	52	40			47	21	49	40	44	55			Н
DREUX	47	21	49	50	55	44	52	40			47	21	49	40	44	55			Н
EPERNON	47	21	49	50	55	44	52	40			47	21	49	40	44	55			Н
MAINTENON	47	21	49	50	55	44	52	40			47	21	49	40	44	55			Н
NOGENT-LE-ROI	47	21	49	50	55	44	52	40			47	21	49	40	44	55			Н
NOGENT-LE-ROTROU	47	21	49	50	55	44	52	40			47	21	49	40	44	55			Н
VILLEMEUX-SUR-EURE	47	21	49	50	41	44	52	40			47	21	49	40	44	52			Н

45 - Loiret					Ca	naux	act	uels					Ca	naux	кàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	F	₹1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
MONTARGIS	39	57	45	48	41	51	53	27			;	39	57	45	48	27	41			Н
ORLEANS 2	39	57	45	48	41	51	53	27			;	39	57	45	48	27	41			V
ORLEANS TRAINOU	39	57	45	48	41	51	53	27			;	39	57	45	48	27	41			Н
PITHIVIERS	39	57	45	48	41	51	53	27			;	39	57	45	48	27	41			Н

51 - Marne					Ca	naux	act	uels				Ca	naux	αàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
AVENAY-VAL-D'OR	53	56		46	34	45	40	37			34	56		46	45	40			Н
CHATILLON-SUR-MARNE	53	56	43	46	34	45	40	37			34	56	43	46	45	40			Н
DORMANS	53	56	43	46	34	45	40	37			34	56	43	46	45	40			Н
FISMES	53	56	43	46	34	45	40	37			34	56	43	46	45	40			Н
MONTMIRAIL	53	56	43	46	34	45	40	37			34	56	43	46	45	40			Н
PIERRY	53	56	43	46	34	45	40	37			34	56	43	46	45	40			Н
REIMS	53	56	43	46	34	45	40	37			34	56	43	46	45	40			Н
STE-MENEHOULD	53	56	43	46	34	45	40	37			34	56	43	46	45	40			Н

60 - Oise					Ca	naux	act	uels				Ca	naux	кàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
AMIENS SAINT-JUST	41	52	49	47	60	44	50	59			41	60	49	47	44	59			Н
BETHISY-ST-PIERRE	41	52	49	47	60	44	50	59			41	60	49	47	44	59			Н
CREIL	41	52	49	47	60	44	50	59			41	60	49	47	44	59			Н
LABRUYERE	41	52		47	60	44	50	59			41	60		47	44	59			V
MONTATAIRE	41	52	49	47	60	44	50	59			41	60	49	47	44	59			Н
PIERREFONDS	41	52		47	60	44	50	59			41	60		47	44	59			Н
SONGEONS	41	52	49	47	60	44	50	59			41	60	49	47	44	59			Н
TROSLY-BREUIL	41	52		47	60	44	50	59			41	60		47	44	59			Н

61 - Orne					Ca	naux	act	uels				Ca	nau	хàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
ALENCON	24	56	49	31	45	48	52	39			24	56	49	31	48	45			Н

75 - Paris					Ca	naux	act	uels				Ca	naux	хàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
PARIS – Tour Eiffel	35	25	22	30	28	32	42	58	33		35	25	22	30	32	42	28		Н

76 - Seine-Maritime					Ca	naux	act	uels				Ca	naux	кàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
BARENTIN	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
GRUCHET-LE-VALASSE	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
LILLEBONNE	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
MALAUNAY	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
MAROMME	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
NOTRE-DAME-DE- GRAVENCHON	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			V
PAVILLY	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
ROUEN	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
ROUEN DARNETAL	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н
ST-AUBIN-LES-ELBEUF	26	34	33	53	23	51	37	40			26	34	33	40	23	37			Н

77 - Seine-et-Marne					Ca	naux	act	uels				Ca	naux	кàр	artir	du 0	5/04/2	016	
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL
ANNET-SUR-MARNE	57	25	22	30	48	32	42	58			21	25	22	30	32	42			Н
COULOMMIERS	35	25	22	30	28	32	42	58	33		35	25	22	30	32	42	28		Н

78 - Yvelines					Ca	naux	acti	uels		Canaux à partir du 05/04/2016											
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L	R	1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL	
MAULE	46	36	43	53	23	51	37	40			4	3	36	43	40	23	37			Н	
SEPTEUIL	46	25	22	53	28	32	42	58			4	3	25	22	30	32	42			Н	

80 - Somme		Canaux actuels												Canaux à partir du 05/04/2016											
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L		R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL					
AMIENS 2		52	49	47									60	49	47					Н					
AMIENS DURY	57				60	44	50	59				57				44	59			Н					

89 - Yonne		Canaux actuels											Canaux à partir du 05/04/2016											
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L		R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL				
AUXERRE MOLESMES	52	50	49	31	60	44	23	55				55	60	49	31	44	23			Н				
AUXERRE VENOY	52	50	49	31	60	44	23	55				55	60	49	31	44	23			Н				
AVALLON	52	50	49	31	60	44	23	55				55	60	49	31	44	23			Н				
L'ISLE-SUR-SEREIN	52	50		31	60	44	23	55				55	60		31	44	23			Н				
SENS	47	50	49	31	60	44	23	55		59		47	60	49	31	44	23		59	Н				
ST-JULIEN-DU-SAULT	47	50	49	31	60	44	23	55				47	60	49	31	44	23			Н				
VEZELAY	52	50		31	60	44	23	55				55	60		31	44	23			Н				
VILLENEUVE- L'ARCHEVEQUE	47	50	49	31	60	44	23	55				47	60	49	31	44	23			Н				
VILLENEUVE-SUR-YONNE	52	50	49	31	60	44	23	55				55	50	49	31	44	23			Н				

95 - Val d'Oise	Canaux actuels											Canaux à partir du 05/04/2016										
Emetteur TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R15	L		R1	R2	R3	R4	R6	R7	R15	L	POL		
MANTES	46	36	43	53	23	51	37	40				46	36	43	40	23	37			Н		



Pour retrouver toutes les informations relatives à l'opération du 5 avril,

Rendez-vous sur site recevoirlatnt.fr